

Le programme de don de cerveau de NCER-PD

Comment s'inscrire ?

Si vous envisagez de devenir donneur, veuillez lire attentivement les explications ci-dessous. Il est en effet essentiel d'être bien informé au sujet de la procédure de don de cerveau. Nous vous recommandons aussi d'en discuter avec vos proches et vos soignants. Ils doivent eux aussi bien comprendre la procédure, car la banque de cerveau sera en contact avec eux afin de garantir le bon déroulement du don.

Si vous avez des questions ou souhaitez en savoir plus sur le don de cerveau, vous pouvez contacter notre équipe par téléphone ou par email. Nous vous aiderons avec plaisir au cours des différentes étapes.

Clinique de recherche Parkinson

*c/o Centre Hospitalier de Luxembourg - Bâtiment de l'ancienne maternité
120 route d'Arlon - L-1150 Luxembourg
+352 4411 4848 - parkinson@chl.lu*

Veillez noter que l'inscription n'est actuellement possible que pour les participants résidant au Luxembourg.

Vous souhaitez vous inscrire pour devenir donneur ?

La démarche à suivre est détaillée ci-dessous :

1. Notre équipe clinique aborde le don de cerveau au cours de votre visite annuelle.

De cette façon, vous pourrez prendre une décision - pendant la visite ou plus tard - en ayant toutes les informations nécessaires. Vous pouvez aussi nous informer spontanément de votre volonté de devenir donneur par téléphone ou email.

2. Notre équipe fixe un rendez-vous à la clinique avec vous et l'un de vos proches (ou un représentant légal).

Au cours de ce rendez-vous, notre équipe vous informera sur le programme et discutera avec vous afin de répondre à toutes vos questions. Nous signerons ensuite ensemble le formulaire de consentement éclairé.

3. Vous complétez, en compagnie d'un de vos proches (ou d'un représentant légal), un formulaire de consentement éclairé.

Ce formulaire confirme votre décision de devenir donneur et autorise donc NCER-PD à collecter le tissu cérébral après votre décès. Ce formulaire confirme également que votre proche ou représentant légal est informé de votre décision, la soutient et la respectera après votre décès.

4. Vous recevez une carte de donneur ainsi qu'une fiche d'information pour votre entourage, et nous vous ajoutons à notre registre des donneurs.

- *Gardez toujours votre carte de donneur sur vous. Il est important qu'en cas d'urgence, les personnes qui sont avec vous (vos proches et/ou le personnel médical) puissent trouver cette information. Nous vous conseillons de garder votre carte de donneur avec vos papiers d'identité, dans votre portefeuille par exemple.*
- *Notre numéro de téléphone figure sur cette carte, ainsi que les coordonnées d'un de vos proches ou de votre représentant légal.*
- *Si vos coordonnées ou d'autres informations importantes changent (adresse, personne contact, médecin, diagnostic), merci d'en informer notre équipe afin que ces informations soient toujours à jour.*

Nous vous recommandons de rappeler votre choix à votre entourage de temps à autre. Cela permet de faciliter la procédure de don le moment venu et d'éviter toute difficulté pour vos proches ou tout retard dans le déroulement des obsèques.